

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

PRESENTS :

M. ROSIER : Maire

Mmes WALLEZ, MUTTE, Messieurs, MAUGARS, VICENTE, PHILIPPE : Adjoints

Mmes LESUEUR, MAGINET, DEMESURE, FILLEUX, COPPIN, CORBEAUX
Mrs BERNARD, CAPELLE, GOSSET, LE PEURIEN, RANDA, Conseillers municipaux

Madame HAUTION : Directrice Générale des Services

POUVOIRS :

M. DROUSIE à M. PHILIPPE

Mme VERCRUYSSSE à M. VICENTE

EXCUSEE :

M. Le Maire procède à l'appel et après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h45.

I – Autorisation de dépenses avant le vote du BP 2015

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée :

L'article L1612 – 1 du code des Collectivités Territoriales (CT) prévoit dans le cas où le budget d'une CT n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique :

Que l'exécutif de la CT est en droit, jusqu'à l'adoption du budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- **sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

P2

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, les crédits inscrits en investissement s'élevaient, hors dette à 5 387 364 € 08.

Le montant maximal des crédits pouvant être votés par anticipation sur 2015 se monte au quart de cette somme, soit 1 346 841 € 02.

Afin de permettre la poursuite des travaux sans attendre le vote du Budget 2015, le Conseil est invité à approuver l'ensemble des crédits à inscrire sur 2015 par anticipation, tels que présentés ci-dessous :

Libellé	Chapitre	Article	Montant
Matériel de Bureau et informatique	21	2183	5 000 €
Mobilier	21	2184	25 000 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	50 000 €
Constructions bâtiments scolaires	21	21312	5 000 €
Constructions Autres bâtiments publics	21	21318	5 000 €
Installations, matériel et outillage techniques en cours	23	2315	15 000 €
TOTAL			105 000€

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

D'autoriser dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement pour les opérations proposées.

II – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE, 3^{ème} AGE ET ADULTES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2006-753 article 1^{er} du 29 juin 2006 relatif aux prix des cantines scolaires prévoit que les tarifs de restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Il y a donc lieu de déterminer les tarifs de restauration pour les cantines scolaires, les repas 3^{ème} âge et Adultes applicables au 1^{er} JANVIER 2015.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

R2

- Propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015

TARIFS SCOLAIRES	
Maternelle et Primaire	2.40€
Maternelle et Primaire « extérieur »	2.80€
Repas exceptionnel scolaire	4.00€
TARIFS ADULTES	
Repas 3 ^{ème} âge au foyer restaurant	4.80€
Repas extérieurs 3 ^{ème} âge au foyer restaurant	10.80€
Repas servis à domicile	5.40€
Repas du personnel (titulaires, auxiliaires, stagiaires, contractuels)	3.05€
Repas extérieurs aux services (intervenants, groupes, etc...)	5.80€
Boissons (bière, vin) – eau fournie	0.90€

- Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA socle et RSA API (Parent isolé) sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédent la prise des repas.
- Précise que le solde de la participation des familles bénéficiaires du RSA socle et RSA API (Parent isolé) sera pris en charge par le CCAS (demi-tarif)

Contre : 3 : Mr Capelle, M. Randa, Mme Corbeaux

Abstention : 1 : Mme Coppin

Pour : 15

III – DROIT D'INSCRIPTION A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le montant du droit d'inscription pour les personnes désirant avoir accès à la bibliothèque.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 3.00 euros droit d'inscription par famille pour l'année 2015,
- précise que ces recettes seront encaissées par régie.

RL

IV- TARIFS PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire informe que les tarifs des copies de documents ont été revalorisés lors de la séance du 20.12.2002, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 fixant le montant des copies de documents délivrées par l'autorité administrative.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur les tarifs photocopies 2015 et précise qu'aucun nouveau texte n'est paru.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les montants suivants pour la délivrance des copies en impression noir et blanc :

1 A4 recto	0.18 €
1 A4 recto-verso	0.36 €
1 A3 recto	0.36 €
1 A3 recto-verso	0.72 €

- décide de maintenir, à l'unanimité, les tarifs suivants pour la délivrance de copies de documents sur support électronique :
sur cédérom **2.75 €**

V- TARIFS LOCATIONS DE SALLES DES FETES DE RECQUIGNIES + VAISSELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir les tarifs de locations de la salle des Fêtes de Recquignies ainsi que les tarifs de la vaisselle manquante non restituée par les locataires.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide d'appliquer à l'unanimité les tarifs des locations de salle comme suit pour l'année 2015 :

RZ

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE RECQUIGNIES	
Location de la salle réservée aux administrés	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SDF recquignies
EXPOSITION VENTE : la journée	180.00
VIN D'HONNEUR	100.00
REPAS-SOIREE DANSANTE (sans utilisation du four ou de la gazinière)	200.00
TARIFS SOCIETES LOCALES + PERSONNEL COMMUNAL et ELUS (sans utilisation du four ou de la gazinière) <u>Sociétés</u> : association loi 1901 présentant un intérêt général pour la collectivité de part ses activités : 1^{ère} location gratuite 2 ^e et 3 ^e location à 40.00€ puis tarif normal	40.00
UTILISATION DU FOUR OU DE LA GAZINIERE (nettoyage par nos services)	40.00
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	100.00
NETTOYAGE LOCAUX (tarif horaire)	17.50
DEPOT CAUTION (obligatoire)	300.00

- décide d'appliquer à l'unanimité les tarifs mentionnés sur le tableau ci-dessous pour la vaisselle manquante,

- précise les critères d'attribution des salles :

1. calendrier des fêtes de la commune
2. calendrier des fêtes associations communales
3. administrés

Désignation du matériel	TARIF
Soupière inox	18.00
Saladier inox	7.00
Plat long inox petit modèle	6.00
Plat long inox grand modèle	10.50
Corbeille à pain inox	6.00
Saucière inox	15.50
Assiette plate	4.00
Assiette creuse	4.00
Assiette à dessert	3.00
Ramequin	2.00
Tasse à café	1.00
Bol	1.50
Verre ballon 15-19 cl	1.00
Verre ordinaire	1.00
Verre à bière	1.00
Coupe à champagne	2.00
Verre à liqueur	1.00
Seau à champagne	16.50
Ensemble sel-poivre-moutarde	11.00
Couteau de table	1.00
Fourchette	0.50
Cuillère à soupe	0.50

RQ

Cuillère à café	0.50
Louche de table	5.00
Pince tout usage	5.00
Tire-bouchon	5.00
Ecumoire diamètre 16	14.00
Grande louche 16	27.00
Fourchette 2 dents 50 cm	10.00
Couteau boucher 25 cm	11.00
Plateau	14.00
Fouet inox	7.00
Marmite traiteur+couvercle 37 L	175.00
Faitout-couvercle 18 L	145.00
Casserole alu	50.00
Plat à four grand modèle	100.00
Plat à four petit modèle	60.00
Cintre (portant à vêtement)	3.00
Cendrier à pied	70.00
Table	245.00
chaise	30.00
Balai	1.50
racle eau grand format	3.00
Manche	1.00
serpillière grand format	5.00
Seau	3.00

VI) Location de salle des fêtes aux sociétés extérieures

Monsieur M. Le Maire informe l'assemblée qu'une société extérieure nous a sollicité pour la location de la salle des fêtes de Recquignies, faute de salle disponible dans sa commune pour travaux.

A titre exceptionnel, il y a lieu de se prononcer sur l'attribution des salles aux sociétés extérieures et sur le tarif à appliquer

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- émet un avis favorable, à l'unanimité, pour l'attribution de la salle des fêtes aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune
- décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de salle aux extérieures comme suit pour l'année 2015 :

RJL

- précise les critères d'attribution des salles :
1. calendrier des fêtes de la commune
 2. calendrier des fêtes associations communales
 3. administrés
 4. associations extérieures (2 mois avant la date souhaitée)

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE RECQUIGNIES	
Sociétés extérieures	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SDF recquignies
La journée	300.00
REPAS-SOIREE DANSANTE (sans utilisation du four ou de la gazinière)	500.00
UTILISATION DU FOUR OU DE LA GAZINIERE (nettoyage par nos services)	40.00
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	300.00
NETTOYAGE LOCAUX (tarif horaire)	17.50
DEPOT CAUTION (obligatoire)	800.00

VII) UTILISATION DE LA SALLE DU MILLINAIRE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le 25.06.2008, le conseil municipal avait décidé de ne plus louer la salle du millénaire pour les vins d'honneur.

Compte tenu des demandes fréquentes et du taux d'utilisation de la Salle des Fêtes à Recquignies, il y aurait lieu de revoir notre position.

La salle serait exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de louer la salle du millénaire pour des apéritifs dinatoires
- décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la location de salle du Millénaire, sans prêt de vaisselle, comme suit pour l'année **2015** :

R

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DU MILLENAIRE DE RECQUIGNIES	
Location de la salle réservée aux administrés	
NATURE DE L'OCCUPATION	Montant SM recquignies
EXPOSITION VENTE : la journée	150.00
VIN D'HONNEUR	100.00
REPAS DINATOIRE	150.00
TARIFS PERSONNEL COMMUNAL et ELUS	40.00
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	100.00
NETTOYAGE LOCAUX (tarif horaire)	17.5
DEPOT CAUTION (obligatoire)	300.00

VIII) Emplacement Forains - Cirques et camions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la délibération du 27.03.2012 fixe les tarifs de stationnement des camions pour vente au déballage, emplacements forains et emplacements pour vente à emporter.

Un tarif supplémentaire pour l'emplacement des ventes à emporter a été instauré.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2015 :

- | | |
|---|--|
| 1. stationnement camion pour vente au déballage | 100.00 euros |
| 2. emplacements forains (fêtes foraines) | |
| 1. forfait caravane | 10.00 euros |
| 2. emplacement < ou égal à 100 m ² | 0.50 euro le m ² |
| 3. au-delà de 100 m ² | 0.25 euro le m ² |
| 3. emplacement pour vente à emporter | |
| | 10€/jour |
| | 30€ la semaine pour 3 jours
d'ouverture minimum |
| | 70€/mois |



X) Subvention auprès de la Médiathèque départementale du Nord pour l'équipement mobilier de la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé des travaux de construction d'une médiathèque. Dans le cadre de sa construction, la commune souhaite l'équiper d'un mobilier neuf.

Afin de financer, en partie, ce projet, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention de 30% du montant hors taxes des investissements auprès du département (dotation générale de décentralisation).

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Sollicite une aide financière la plus élevée que possible pour l'équipement du mobilier (plan de financement et état estimatif détaillé de la dépense annexés)

XI) Subvention auprès de la DRAC pour l'équipement mobilier de la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé des travaux de construction d'une médiathèque. Dans le cadre de sa construction, la commune souhaite l'équiper d'un mobilier neuf.

Afin de financer, en partie, ce projet, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention de 45% du montant hors taxes des investissements auprès de l'Etat (dotation générale de décentralisation).

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Sollicite une aide financière la plus élevée que possible pour l'équipement du mobilier (plan de financement et état estimatif détaillé de la dépense annexés)



XII) Subvention auprès de la DRAC pour la constitution du fonds documentaire de la médiathèque – acquisition de documents tous supports

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet d'acquisition de documents pour la constitution du fonds documentaire de la médiathèque.

Afin de financer, en partie, ce projet, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention de 30% du montant hors taxes des investissements auprès de l'Etat (dotation générale de décentralisation).

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Sollicite une aide financière la plus élevée que possible pour la constitution du fonds documentaire de la médiathèque (état estimatif détaillé de la dépense et plan de financement annexés)
- Approuve la charte d'acquisition des collections

XIII) Tarifs d'entrée pour le spectacle « D'un rire à l'autre » de Stefan Olivier à la Salle des Fêtes le samedi 28 février 2015 à 20h

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune organise une soirée-spectacle « Pour le meilleur et pour le Rire » le samedi 28 février 2015 à 20h à la Salle des Fêtes avec au programme, pour cette année 2015, un spectacle de l'humoriste-imitateur Stefan Olivier.

L'entrée de cette soirée-spectacle sera payante.

Il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- Décide d'appliquer les tarifs suivants :
 - Pour les moins de 12 ans : 3 €
 - Pour les plus de 12 ans : 6 € en prévente et 8 € en vente sur place le jour du spectacle.
- Précise que :
 - Tout billet vendu ne sera ni repris, ni remboursé, ni échangé, ni revendu ;
 - Les billets sont délivrés contre paiement intégral de leur montant et chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place ;

RZ

- Aucun remboursement, ni échange n'est accordé en cas de retard ou d'erreur de jour, la date et l'heure du spectacle étant clairement indiquées sur le billet ;
- En cas d'annulation du spectacle, la valeur du prix facial du billet payé par le spectateur, sera remboursée sur demande de l'intéressé dans un délai maximum de trois mois à compter de la date du spectacle et sur présentation du billet complet et des coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire).

Abstention: 3 : Mr Capelle, M. Randa, Mme Corbeaux , tarif 8€ élevé pour les plus de 12 ans
Pour : 16

DIVERS

- Questions :

Remarques :

1. En septembre, des remarques ont été débattues, les réponses n'apparaissent pas sur le procès-verbal.

M. Le Maire donne des informations sur la communication des comptes rendus et procès-verbaux.

2. Remarque soulevée par M. Randa au sujet des procès - verbaux et des comptes rendus de conseil :

M. Randa expose ce que doit mentionner le procès-verbal de réunion du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que ce point sera approfondi et étudié au regard des textes.

M. le Maire clos la séance à 19h10.

Le compte rendu de la présente réunion sera considéré comme tacitement approuvé sans réserve, s'il ne fait l'objet d'aucune remarque écrite dans un délai de 5 jours à compter de la date de la réception.

Le 19.12.2014

Diffusion :

Membres du conseil municipal
Classeur élus
Mme Haution
Mme Raulin
Comptabilité
Service technique
Etat-civil
Registre
Affichage

